

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>20</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>26</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>6</b>

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 14 septembre 2023

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, QUERCI, BOUTIER ; Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO et FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, MORIN et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, et PONSY

**PROCURATIONS** : de Madame BOISSET à Monsieur COMTAT, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Monsieur VALLON à Monsieur HAMARD, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 04-09-2023 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet**

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.  
Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant sur les statuts particuliers du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu l'arrêté de création des lignes directrices de gestion en date du 2 février 2021,  
Vu l'avis unanimement favorable du comité technique sur les lignes directrices de gestion en date du 28 janvier 2021,

Afin de mettre en œuvre un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel. Cette création de poste entraînera la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de l'agent.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services et personnel en date du 6 septembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe, à temps complet,
- De réserver les crédits nécessaires au budget,
- De dire que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Fait à CLARENSAC, le 20 septembre 2023

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK